

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 Mai 2009

Présents : MM Boucher, Degas, Mlle Bondon, MM Chapuis, Piconto, Mme Sibeyre, M. Bruno, Melle Fontagnères, MM Mouillac, Bois, Mmes Dugros, Dupuy, Ouvrard

Excusés : MM Houdet, Lurton

Secrétaire de séance : Madame Fabienne OUVRARD

Procès-verbal de la réunion du 31 Mars 2009 : adopté à l'unanimité

EGLISE - Restauration intérieure : Exonération des pénalités de retard Entreprise SOCRA

Les délais d'exécution ont été dépassés pour les 3 tranches par l'entreprise SOCRA

Il vous est proposé d'exonérer cette entreprise des pénalités de retard.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- décide d'exonérer des pénalités de retard, l'entreprise SOCRA qui est intervenu lors des 3 tranches de travaux.

PERSONNEL COMMUNAL - Remboursement des frais de déplacement

Monsieur le Maire informe ses collègues que les agents communaux, dans le cadre de leur fonction, doivent effectuer des déplacements.

Il est proposé au Conseil Municipal que la Commune prenne en charge les frais occasionnés par ces déplacements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- décide de rembourser les frais de transport (quelque soit le moyen utilisé), d'hébergement et de repas.

AMICALE des SAPEURS POMPIERS - Subvention 2009

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour, 2 voix contre, 0 abstention :

- décide d'allouer une subvention de 200 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Margaux.

Cette dépense est inscrite au compte 6574.

DÉCISIONS du MAIRE PRISES par DÉLÉGATION du CONSEIL MUNICIPAL

*** Décision n°2009-1 du 6 Avril 2009**

Installation d'une passerelle entre Cantenac et Labarde, par l'entreprise DUGROS CHARPENTE de Cantenac pour un montant de 1 567.73 € TTC.

*** Décision n°2009-2 du 21 Avril 2009**

Installation d'un générateur gaz aux vestiaires sportifs, par l'entreprise PESSAC-SANICHAUF de Pessac pour un montant de 7 104.24 € TTC.